

La science est-elle contre les pauvres ? L'analyse du discours savant et politique sur les vulnérables

Marie-Eve Sylvestre

Number 1, Special, Winter 2012

La prévention précoce en question

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1008625ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1008625ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sylvestre, M.-E. (2012). La science est-elle contre les pauvres ? L'analyse du discours savant et politique sur les vulnérables. *Nouvelles pratiques sociales*, (1), 30–48. <https://doi.org/10.7202/1008625ar>

Article abstract

This paper builds on the important book by H el ene Thomas, *Les vuln erables : la d emocratie contre les pauvres*, and presents a critical analysis of the discourse on vulnerability underlying early childhood intervention programs. In particular, the paper focuses on researchers' and social workers' role and responsibility in creating and reproducing knowledge and discourses on the poor. On the one hand, it acknowledges the serious problems associated with the production of discourses on the poor that dwell on abject poverty and destitution, as well as the risks associated with illegitimate appropriation of the voices of the poor. It also clearly states the ethical dilemmas of both research and intervention in this area. This said, the paper underscores the importance of resisting and subverting the dominant discourse and rejects the confines of Thomas' relativistic insights. It instead proposes ways of speaking, researching and intervening with the poor that can challenge the inequalities they face in conditions and rights and effectively fight poverty.

La science est-elle contre les pauvres ?

L'analyse du discours savant et politique sur les vulnérables

Marie-Eve SYLVESTRE¹
Faculté de droit, Section de droit civil
Université d'Ottawa

En s'appuyant sur l'important ouvrage d'Hélène Thomas, *Les vulnérables: la démocratie contre les pauvres*, cet essai pose un regard critique sur le discours de la vulnérabilité au cœur de l'intervention des programmes de prévention précoce. L'auteure se penche principalement sur le rôle et la responsabilité des chercheurs et des intervenants dans la création et la reproduction de discours et de savoirs sur les pauvres. Elle reconnaît les effets pervers liés à la production d'un discours misérabiliste sur les pauvres et les risques liés à l'appropriation illégitime de leurs voix et elle pose clairement les dilemmes éthiques

1. L'auteure tient à remercier Lucie Lamarche, Vincent Greason et le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa (<http://www.cdp-hrc.uottawa.ca/?lang=fr>) pour avoir initié cette réflexion, ainsi que Michel Parazelli pour l'avoir aidée à en préciser les contours et avoir suscité son intérêt pour la prévention précoce.

que la recherche et l'intervention soulèvent. Elle souligne cependant l'importance de résister et de s'appropriier le discours dominant de façon subversive sur le terrain et refuse le relativisme dans lequel Thomas nous confine en suggérant des façons de dire, de faire et d'intervenir qui permettent de dénoncer les inégalités de conditions et de droits dont les pauvres sont victimes et de s'engager avec eux dans la lutte contre la pauvreté.

This paper builds on the important book by Hélène Thomas, Les vulnérables: la démocratie contre les pauvres, and presents a critical analysis of the discourse on vulnerability underlying early childhood intervention programs. In particular, the paper focuses on researchers' and social workers' role and responsibility in creating and reproducing knowledge and discourses on the poor. On the one hand, it acknowledges the serious problems associated with the production of discourses on the poor that dwell on abject poverty and destitution, as well as the risks associated with illegitimate appropriation of the voices of the poor. It also clearly states the ethical dilemmas of both research and intervention in this area. This said, the paper underscores the importance of resisting and subverting the dominant discourse and rejects the confines of Thomas' relativistic insights. It instead proposes ways of speaking, researching and intervening with the poor that can challenge the inequalities they face in conditions and rights and effectively fight poverty.

Institués en véritable panacée en matière d'intervention sociale et de santé publique, les modèles de prévention précoce se fondent sur une analyse positiviste des déterminants du développement des enfants et ont pour objectif d'empêcher la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté et des problèmes sociaux. Ils reposent sur le dépistage de familles, et particulièrement de jeunes mères sous-scolarisées, vivant en contexte de vulnérabilité (MSSS, 2004; Parazelli et Dessureault, 2010). Or, qu'entend-on exactement par vulnérabilité et qui sont ces personnes vulnérables? S'il est certes difficile de savoir qui «de nous ne l'est pas» (Caputo *et al.*, 2008), les vulnérables semblent pourtant avoir un point en commun, soit celui d'être pauvres. Quelles leçons pouvons-nous tirer de ce glissement dans le discours sur les pauvres et sur la nature de l'intervention qu'il présuppose ?

L'ouvrage d'Hélène Thomas, *Les vulnérables : la démocratie contre les pauvres* (2010), prend précisément comme point de départ ce changement de paradigme discursif depuis le début des années 1980 dans le traitement et la désignation des pauvres dans les démocraties sociales des pays du Nord. Alors qu'auparavant il était question des pauvres et de l'injustice criante de la pauvreté, on parle maintenant des vulnérables et de leur état de vulnérabilité qui, selon les registres (médical, environnemental, social ou juridique) et les décennies, prend aussi la forme de la précarité, de l'exclusion ou de la fragilité, ainsi que de leur capacité à y résister, consacrée par le terme résilience.

Selon Thomas, ces changements discursifs ne sont ni anodins ni sans conséquence. D'abord, l'objectif change. Nous sommes passés de la lutte contre la pauvreté, une condition jusqu'alors jugée nécessaire à la lutte contre les inégalités sociales, à la lutte contre les pauvres, devenus vulnérables, à qui l'on doit porter assistance à condition qu'ils s'aident eux-mêmes et tentent de s'en sortir, c'est-à-dire en leur faisant porter la responsabilité de leur condition, puis de leur rédemption. Ce faisant, on a non seulement changé les termes de la citoyenneté et du contrat social, mais on a aussi permis le développement d'une industrie de la vulnérabilité, transformant les pauvres en sujets de secours et de contrôle, mais non de droits. Si la démocratie est en cause, la recherche et la science, selon Thomas, sont ses complices, ayant emboîté le pas des organisations internationales et des institutions politiques dans le développement d'un nouveau savoir sur les vulnérables.

En nous appuyant sur l'ouvrage de Thomas, cet essai pose un regard critique sur le discours de la vulnérabilité au cœur de l'intervention socio-sanitaire des programmes de prévention précoce. Après avoir brièvement exposé la thèse de l'auteure, nous nous pencherons sur le rôle et la responsabilité des chercheurs et des intervenants dans la création et la reproduction de discours et de savoirs sur les pauvres. En adoptant une approche phénoménologique et sociologique, nous soulignerons l'importante contribution et les limites de la critique structuraliste de Thomas. Cette réflexion nous amènera aussi à poser la question de savoir qui sont les pauvres et quelle est la nature de l'assistance qu'ils reçoivent.

« LES VULNÉRABLES : LA DÉMOCRATIE CONTRE LES PAUVRES »

Sur le plan théorique, Thomas situe son propos dans « l'archéologie et la sociohistoire de l'État social et colonial, la psychiatrie de la guerre et la clinique psychanalytique du fantôme » (Thomas, 2010 : p. 15). Il nous semble pourtant que c'est le premier élément qui sert de fil conducteur à l'ouvrage. Elle développe son argument autour de trois thèmes foucaaldiens. D'abord,

elle nous éclaire sur le pouvoir constitutif du discours, son extraordinaire pouvoir créateur de sens et de vérité au sujet des vulnérables (Foucault, 1969) et sur ce qu'il y a de « si périlleux dans le fait que les gens parlent, et que leurs discours indéfiniment prolifèrent » (Foucault, 1971 : p. 10). Ensuite, elle s'intéresse aux liens qu'entretiennent la production du nouveau savoir autour des vulnérables et les relations de pouvoir dans nos sociétés, notamment du point de vue de ceux qui parlent en leur nom. Finalement, empruntant au thème de la gouvernementalité (Foucault, 2004), elle cherche à démontrer l'œuvre de nouvelles tactiques de gouvernance des pauvres qui se sont constituées autour de ce discours.

Son essai s'appuie sur une analyse documentaire et sur des entretiens non pas auprès des vulnérables eux-mêmes, mais bien auprès de ceux qui se font, à tort ou à travers, leurs porte-voix. Elle prend le parti « des discours d'en haut » (Thomas, 2010 : p. 30) estimant que les « discours d'en bas » ne nous sont pas accessibles et, le cas échéant, seulement au prix de l'appropriation fautive et de la réification. Nous reviendrons sur ces aspects en deuxième partie.

La construction du discours politique et savant

La première partie de l'ouvrage porte sur la construction du discours savant et politique sur les pauvres qui sont devenus des précaires dans les années 1990, après avoir été brièvement des exclus, puis définitivement des vulnérables dans les années 2000. Elle rend compte de la trajectoire suivie par le mot vulnérable, de ses origines dans la littérature et les écrits philosophiques vers le discours politique dans les rapports des organisations internationales et le discours scientifique des sciences sociales.

Selon Thomas, la vulnérabilité, la fragilité et la résilience sont des métaphores, car elles ont été travesties de leurs origines étymologiques. C'est ainsi que le mot vulnérable est passé de l'adjectif au nom devenant simultanément trois idées distinctes que nous pourrions articuler ainsi. D'abord, un *euphémisme* pour se référer aux pauvres et aux exclus, constituant ainsi une façon de plus de les rendre invisibles. Ensuite, un *néologisme* qui, à la fois, consacre de nouveaux pauvres, puisqu'on ne s'en tient plus seulement aux pauvres, mais aussi à ceux qui sont à risque de le devenir, car fragilisés par leurs conditions de vie, de travail ou par leur environnement, et en élimine d'autres, puisqu'il les dissèque, les divise, les multiplie et les classe. On ne parle plus des pauvres, mais de plusieurs groupes de vulnérables dont font partie notamment les personnes âgées, les handicapés, les porteurs du VIH, les itinérants, les ouvriers précaires, ainsi que les mères sans diplôme et leurs enfants.

Finalement, la vulnérabilité est devenue une *cause* de la pauvreté, c'est-à-dire un élément dans la chaîne et non une fin en soi, puisqu'en s'appuyant sur la théorie des risques imprévisibles et inévitables auxquels les vulnérables seraient plus exposés que les autres, on obtient une explication toute faite sur l'état qui les afflige. Dès lors, le diagnostic tombe sur ces nouveaux malades, pour emprunter l'analogie biomédicale, et un traitement leur est offert. Le parallèle est frappant en matière d'intervention sociale où le traitement a pris ces dernières années la forme de programmes d'aide axés sur la prévention précoce des risques et sur le développement de capacités et de « stratégies adaptatives » pour faire face à un environnement hostile et pathogène (Parazelli et Dessureault, 2010 : p. 18). Chez Thomas, cette capacité est consacrée par le terme résilience, véritable remède à la vulnérabilité, et ayant sur son prédécesseur, la résistance, le net avantage de ne pas être si politiquement chargé.

Dans les relations internationales, ces changements discursifs se traduisent par l'adoption d'indicateurs de développement humain analysés par de nouveaux experts en évaluation de risques, d'abord déployés dans les zones à risque du Sud, mais qui se fraient doucement un chemin dans les sociétés du Nord vivant à l'ère post-Katrina. En sciences sociales, la notion même de pauvreté se transforme, passant de l'âge de la pauvreté absolue, cette grande pauvreté liée à la révolution industrielle et à son sous-prolétariat, à la pauvreté relative caractérisant ceux qui n'ont pas bénéficié de la prospérité de l'après-guerre et à la pauvreté potentielle, latente chez les travailleurs précaires de l'industrie des services. Chemin faisant, la science en vient à accepter l'inévitable des situations de pauvreté et à élargir le champ de ceux qui y sont assujettis. C'est ainsi que toute une littérature se développe en sociologie sur le processus de « désaffiliation sociale » (Castel, 2003 ; Paugam, 1991), une situation intermédiaire entre l'exclusion et l'inclusion et dans le cadre de laquelle la vulnérabilité joue un rôle de premier plan. Parallèlement, en psychologie, on emprunte au behaviorisme et à la biologie pour développer des théories sur la gestion du stress, le *coping* et la résilience.

Le langage du droit

Thomas constate avec justesse que ces changements s'accompagnent aussi de transformations dans le discours juridique, notamment dans le langage utilisé dans les droits de la personne.

C'est ainsi qu'on ne dit plus que la pauvreté est une question de liberté, d'égalité et de solidarité sociale, mais bien une question d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Par un processus d'inversion, la dignité, l'équité et

la sécurité, qui étaient des conditions préalables à la social-démocratie, à la paix et au développement et qui constituaient les fondements des principes ayant animé la Révolution française, sont devenues des objectifs de premier plan. Alors qu'ils étaient intimement liés au triptyque révolutionnaire, ils en ont été dissociés et sont maintenant en opposition directe avec eux. La sécurité, la dignité et l'équité ne chercheraient pas à diminuer les inégalités sociales, mais à les rendre plus acceptables.

Prenant l'exemple de l'équité, Thomas démontre de façon convaincante que celle-ci est passée de principe auxiliaire de l'égalité, servant à la mise en œuvre des dispositifs d'assistance et de fondement à la discrimination positive, à un principe substitut justifiant la multiplicité des traitements, la personnalisation des solutions et la discrimination. Dans ce glissement, nous avons perdu l'égalité des droits au profit de l'égalité des chances. L'exemple de la dignité est aussi intéressant. Alors que celle-ci était un concept réservé au droit pénal international permettant de justifier l'absence de traitements dégradants, elle est maintenant devenue la pierre d'assise des droits socioéconomiques. Or, elle a perdu tout le mordant politique du concept d'égalité qu'elle cherchait à remplacer n'ayant pas de portée prescriptive et demeurant subordonnée à la rationalité économique.

Ce faisant, on passe du registre des droits à celui de l'assistance et de la compassion. En particulier, la protection de leur dignité va de pair avec le rappel de la dette qu'ils ont contractée envers l'État et la société et comprend donc des conditions à respecter. Ainsi, encore faut-il être digne de recevoir l'aide en adoptant un comportement décent, comme le prescrivent ceux qui font la charité. En outre, la société attend un remboursement sous la forme d'un investissement personnel. La responsabilisation à outrance des vulnérables s'inscrit dans une lecture biologique de la pauvreté suivant laquelle elle est un « état de santé » et non le fruit d'un système social, économique et politique (Parazelli, 2006).

Cette moralisation et cette marchandisation de la misère s'accompagnent d'un nouveau modèle de mise à distance des pauvres. En plus de les punir et de les enfermer ou encore de leur venir en aide, on voit émerger un troisième mode d'intervention dit de « protection rapprochée » qui consiste à assurer, en leur nom et contre leur gré, l'entretien physique et économique des pauvres. Ce modèle répressif et médico-hygiéniste de gouvernementalité consacre la dépendance des vulnérables à l'égard de leurs proches et facilite leur surveillance. Les intervenants deviennent une véritable police de proximité et participent à renforcer leur marginalisation.

Les effets du discours et la création du sujet

Ces dispositifs de savoir-pouvoir laissent les pauvres dans un « état physiologique dégradé ; une position sociale dominée ; une condition politique de subalterne » (Thomas, 2010 : p. 53).

D'abord, on observe une perte de droits sociaux. Les vulnérables n'en viennent qu'à jouir d'une « citoyenneté palliative » (*Ibid.* : p. 181). Empruntant au langage psychanalytique freudien, Thomas suggère que les vulnérables sont devenus des *individus collectifs* ou des *sujets à plusieurs*, c'est-à-dire qu'ils possèdent des attributs qui ne sont pas les leurs, mais plutôt ceux d'un collectif défini par ceux qui les aident et dont ils dépendent. Ce traitement misérabiliste et éloigné de leurs réalités individuelles leur fait perdre leur capacité de choisir et de s'émanciper. Le souci de l'autre a graduellement remplacé le souci de soi. Tout comme les familles à risque, les personnes âgées en sont un exemple probant. Celles-ci sont considérées « fragiles », « juridiquement incapables », « socialement isolées » et « limitées sur le plan des ressources » (*Ibid.* : p. 184). Or, la réalité est tout autre : « la grande vieillesse se caractérise à l'inverse par une hyper-affiliation dans des réseaux de sociabilité familiale et professionnelle denses » (*Ibid.* : p. 186).

Les vulnérables ont aussi perdu le droit à la participation politique au profit des mouvements sociaux et des chercheurs engagés (Bourdieu, 2001) qui les représentent et parlent en leur nom. Si les pauvres occupent l'espace public et médiatique, cette visibilité est plutôt celle de leurs représentants chez qui l'on compte un bon nombre de bacheliers, les rendant ainsi paradoxalement invisibles comme classe sociale. Lorsque les vulnérables participent directement aux luttes politiques, leurs revendications sont présentées comme des demandes d'assistance et cette participation s'inscrit dans un exercice de réinsertion contrôlé par le milieu sociocommunautaire.

Finalement, en enfermant leur subjectivité dans un seul type de récit, celui de personnes faibles et dépendantes de l'aide humanitaire, les pauvres deviennent des « sujets destitués » et ils sont forcés d'adopter certains comportements pour correspondre aux attentes créées. Or, si les pauvres souffrent, ce sont plutôt des solutions qu'on leur impose et de l'aide qu'ils n'ont pas choisie. Et ils ne sauraient s'en plaindre au risque de passer pour des ingrats, des indignes ou encore de confirmer leur état de vulnérabilité. Telle une prophétie foucaldienne, le discours a fabriqué le sujet : les vulnérables le sont devenus (1975). Cette dépossession de leur subjectivité a des conséquences psychiques graves dont l'anxiété, la honte, la dépression et l'impuissance.

En conclusion, Thomas s'inquiète de la montée de la sécurité et du gouvernement des vulnérables. Elle déplore que le secours aux pauvres soit conditionné non pas en fonction de leurs droits, mais plutôt de la souffrance qu'ils expriment les laissant dans un état de tutelle.

LES VULNÉRABLES : LA SCIENCE CONTRE LES PAUVRES ?

Thomas signe un ouvrage fort important. Il s'inscrit dans un courant post-moderne qui dénonce, parfois avec cynisme, souvent avec justesse, les effets pervers de la vertu (Kennedy, 2004). Il prend la forme d'un rappel à l'ordre adressé aux penseurs et aux activistes libéraux et progressistes, à tous ceux qui, remplis de bonnes intentions, s'érigent en sauveurs des vulnérables de ce monde, quitte à le faire à leur place et contre leur gré.

De façon brillante, Thomas nous rappelle que nous accusons une perte sociale et politique immense en dissimulant la pauvreté derrière le voile de la vulnérabilité et en éliminant le droit à l'égalité au profit d'une certaine dignité et intégrité physique dont ils portent ultimement le fardeau. En outre, la multiplication et la fragmentation des catégories de vulnérables dans l'espace public ont provoqué un excès de reconnaissance créant un problème « d'évincement des luttes pour la redistribution » (Fraser, 2000 : p. 108 ; Fraser, 2005 : p. 75), c'est-à-dire la concurrence entre les groupes de vulnérables pour la reconnaissance de leurs droits et de leurs situations de vulnérabilité aux dépens de la redistribution des ressources pour tous.

En faisant la lumière sur cette industrie de la vulnérabilité qui s'est développée et qui s'est mise au service des institutions politiques tout en prétendant parler au nom des pauvres, Thomas nous rappelle aussi nos responsabilités en tant que chercheurs et intervenants et vise à nous faire prendre conscience du choix de nos mots et de nos façons d'intervenir.

Si sa critique est à plusieurs égards nécessaire et juste, elle nous semble pourtant à d'autres égards être réductrice. À l'instar de ceux qu'elle dénonce, Thomas manque de nuances lorsqu'elle parle de la science tombant elle-même dans le piège qu'elle cherche à éviter. Ensuite, alors qu'elle cherche à réhabiliter les pauvres et à rendre justice à leur libre arbitre, elle risque aussi de les condamner à la répression et à la marginalisation en ignorant les conditions de domination qui pèsent sur eux. Finalement, elle dresse un portrait simpliste, et ajoutons francocentré, de la nature de l'assistance aux pauvres, la confinant dans un rôle de disciplinarisation et de contrôle.

La science et les pauvres

Thomas formule deux types de reproches à l'endroit des chercheurs. D'abord, elle les accuse d'être complices de la création, de l'utilisation et de la prolifération d'un discours sur les vulnérables. Ensuite, elle estime que les chercheurs, en parlant des vulnérables, s'approprient injustement et de façon illégitime leur voix. Peu importe l'objectif qu'ils poursuivent, « qu'ils esthétisent, dénoncent la détresse et l'indigence des vulnérables ou glorifient leur courage » (Thomas, 2010 : p. 18), les chercheurs ne font que traduire et confisquer leur parole.

Les limites et les possibilités de l'analyse du discours

La première critique soulève la question des possibilités, mais aussi des limites de la méthodologie utilisée par Thomas. La méthode archéologique d'analyse du discours d'inspiration foucauldienne, soit l'analyse des « choses dites » ainsi que de leurs conditions d'apparition, de discontinuité et de transformation (Foucault, 1969 : p. 33), présente certes de nombreux avantages. Elle permet de s'affranchir d'une conception linéaire, homogène et évolutive de l'histoire pour rendre compte des moments de rupture et de conflit qui la ponctuent et de reconnaître la coexistence de sources longtemps ignorées ou jugées déviantes par rapport au discours dominant. Sur le plan épistémologique, elle s'appuie sur une conception de la vérité qui est contextuelle, relative et plurielle (Graham, 2005).

Elle peut cependant comporter certains problèmes. Dans cet ouvrage, elle mène à une représentation sélective des sources laissant de côté certains éléments discursifs qui n'entérinent pas la lecture proposée par l'auteure. Devant la nécessité de présenter le caractère construit de la rhétorique dominante sur les pauvres, la reconnaissance des autres récits pourtant présents dans le champ des relations internationales dans la littérature scientifique et en intervention sociale peut présenter le désavantage de diluer la force de son argumentation. Par contre, en reflétant la diversité des perspectives, Thomas aurait pu inscrire son propos dans la littérature critique sur le sujet, tout en indiquant clairement qu'il s'agissait de positions minoritaires, voire marginalisées, et en dénonçant l'utilisation opportuniste qui est faite par les décideurs de certains discours au détriment des autres.

L'analyse du discours de Thomas ne tient pas compte non plus de la réception de ce discours sur le terrain, c'est-à-dire de l'utilisation qui en est faite par les acteurs, de leur interprétation, voire de leur manipulation. Les mots sont polysémiques, ils dépendent du contexte dans lequel ils sont utilisés et ils sont aussi négociables et négociés. Alors que Thomas affirme

d'abord que la vulnérabilité est une métaphore, extirpée de son sens étymologique premier, elle semble ensuite oublier la façon dont ce discours est reçu et utilisé.

Les chercheurs contribuent à cette négociation des mots. Ils peuvent se référer au terme vulnérable, ou encore aux concepts de dignité et de sécurité, tout en militant en faveur d'un élargissement ou d'une modification du champ sémantique, et donc juridique et politique. Par exemple, en acceptant que la dignité humaine soit confinée à sa dimension physique, Thomas ne permet pas aux interprétations plus radicales de s'exprimer. On peut en effet imaginer que le droit à la dignité et à la sécurité soient prescriptifs et qu'ils exigent des investissements de la part de l'État (Sylvestre, à paraître).

Il est aussi loisible aux chercheurs et aux intervenants d'adopter le discours dominant afin de se l'approprier de façon subversive ou pour mieux le combattre. Il en est ainsi de ceux qui, comme Thomas, prétendent que si les pauvres sont vulnérables, ils le sont surtout à nos programmes d'aide et à notre discours misérabiliste. Ou encore du chercheur qui se plie aux exigences des comités d'éthique universitaires ou des organismes subventionnaires et adapte son vocabulaire afin d'obtenir un certificat ou un financement pour ensuite réaliser son projet selon ses propres termes. Et finalement de l'administrateur du réseau de la santé qui « fait semblant d'y croire » et qui « accepte de jouer le jeu » afin de bénéficier de la nouvelle enveloppe budgétaire tout en maintenant le cap quant à la nature des interventions (Parazelli et Dessureault, 2010 : p. 19).

Devant ces considérations stratégiques, on peut se demander si ces gains, certes modestes, ne serviront pas qu'à légitimer une perte plus grande de citoyenneté et de droits. Est-il en effet possible de contribuer au discours sur la vulnérabilité sans participer à sa consécration et à sa normalisation ? Dans une série d'articles sur la responsabilité des juristes sous le régime de Vichy, Lochak (1989, 1996) dénonce l'activité des juristes qui se sont livrés à l'interprétation des textes de lois antisémites édictés sous Vichy ou encore à la critique de décisions rendues par les tribunaux sous leur égide. Elle affirme la responsabilité du chercheur-juriste de ne pas, par ses écrits ou sa pratique, participer à la consécration et à la banalisation d'un système de droit injuste en reprenant, en utilisant ou en développant le discours, les catégories et les structures de pensée de ce système. En ce sens, il lui semble impossible de décrire sans prescrire et la seule position éthiquement acceptable est celle de la dénonciation et de la critique.

Le scientifique, comme le juriste qui a accès au savoir ainsi qu'à tous les privilèges qui sont associés à ceux qui se réclament de la force du droit (Bourdieu, 1986), a le devoir de dénoncer les effets pervers du discours

savant plutôt que de participer à sa légitimation. Il doit aussi signaler le fait que plusieurs d'entre nous se cachent derrière l'aura de légitimité dont bénéficie la science pour prétendre détenir la vérité absolue sur des sujets aussi complexes que la pauvreté. Or, en ne reconnaissant pas la multiplicité des postures et des interprétations sur les vulnérables et surtout, sur les pauvres, Thomas ne participe-t-elle pas justement à la consécration et à la légitimation d'un discours unique ? Il nous semble impossible d'échapper à ce dilemme : il faut jouer le jeu selon ses règles, soit s'appropriier le discours de façon subversive, tout en les dénonçant.

L'authenticité et la légitimité de la recherche

La deuxième critique soulève aussi une question importante : est-ce que les chercheurs peuvent légitimement parler des pauvres ? Et les pauvres ne peuvent-ils pas s'exprimer eux-mêmes sur ce qui les concerne directement (Spivak, 1988) ?

Selon Thomas, peu de chercheurs s'attardent aux discours des vulnérables parce qu'ils sont largement incapables de les rejoindre. Dans tous les cas, cela est peine perdue. Il est impossible d'accéder à leur point de vue puisque celui-ci est alors occulté ou enveloppé dans le langage des dominants. Les chercheurs ne prennent pas l'avis des vulnérables tel qu'il est, mais le traduisent en reflétant le point de vue du gouvernement et des élites. Lorsque, dans de rares cas, ils arrivent à refléter leur point de vue, ils ne réussissent pas à le transformer en instrument de lutte et de résistance (Thomas, 2010 : p. 31). C'est ainsi que Thomas exclut toutes les données produites en sociologie et en anthropologie qui participent au « leurre qui consiste à faire parler les vulnérables » (*Ibid.* : p. 17), s'attardant plutôt à ceux qui leur prêtent assistance.

Ce faisant, elle s'inscrit dans un courant théorique qui remet en question la légitimité et l'authenticité de ceux qui s'expriment sur certains sujets (Ziff et Rao, 1997). Cette question semble particulièrement délicate lorsque ce sujet a des ramifications identitaires, culturelles ou religieuses. Dans la littérature sur les groupes minoritaires et les peuples autochtones, on assimile l'appropriation illégitime de la voix des minorités culturelles ou raciales ou encore des peuples autochtones au racisme, à l'assimilation, voire au génocide culturel (Monture, 1995 ; Rodych Lussier, 2008). Thomas affirme d'ailleurs que la découverte des écrits des « *Culturals* et des *Postcolonial Studies* » lui a permis d'élargir les perspectives d'analyse de son ouvrage et d'établir des parallèles évidents entre le traitement des pauvres et la colonisation (Thomas, 2010 : p. 15). Dans ce contexte, la recherche se met au service des colonisateurs en rapportant non seulement des informations

précieuses permettant de mieux contrôler les colonisés et éventuellement de les éliminer, mais également toute une série de fausses représentations et de discours déshumanisants, alimentant du même coup le sentiment de supériorité de ceux qui prétendent en connaître davantage sur les sujets qu'ils étudient que les sujets eux-mêmes (Tuhiwai Smith, 1999). Des critiques similaires ont été soulevées en ce qui concerne la recherche sociale auprès des populations pauvres et marginalisées (CREMIS, 2008).

La mise en garde est importante. On ne saurait faire de la recherche auprès de groupes dits vulnérables sans reconnaître d'abord comment la recherche elle-même s'inscrit dans une dynamique de domination par l'infantilisation et la victimisation des uns justifiant ainsi l'intervention bienveillante des autres. On ne saurait non plus ignorer que le champ de l'intervention et de la recherche sociale est souvent structuré par le point de vue dominant du chercheur, par son expertise et par ses propres besoins (Bourgeault, 2003). Ceux-ci peuvent, entre autres choses, être dictés par la nécessité de se distinguer dans le champ scientifique, les exigences liées à la promotion de leur carrière et le financement de la recherche (Bourdieu, 1976; Gouldner, 1968).

Il faut aussi reconnaître que ni le chercheur ni l'intervenant ne détiennent de monopole de l'identification des besoins ou des réalités auxquelles sont confrontées les personnes pauvres. Or, selon Parazelli et Dessureault (2010: p. 16), la prévention précoce s'inscrit précisément dans le contexte où « seule "la science" serait autorisée à dire le besoin des personnes visées par les programmes ». En outre, toute problématisation de la pauvreté et toute prise en charge nous font courir le risque de renforcer la stigmatisation dont les pauvres font l'objet et de les enfoncer dans la marginalisation (Bourgeault, 2003). L'inaction et le relativisme dans lequel la position contraire nous confine sont pourtant bien pires (Cohen, 2001). Ainsi, bien que nous soyons entièrement en accord avec l'adoption d'une éthique rigoureuse de la recherche et de l'intervention, nous ne pouvons que souligner les effets pervers de cet argument.

D'abord, notons les contradictions inhérentes à certains aspects de ce propos. Sur le plan méthodologique, nous doutons que le discours de ceux qui parlent au nom des pauvres nous soit plus accessible et moins susceptible d'essentialisation et de réification que celui des vulnérables eux-mêmes. On peut aussi difficilement prétendre à l'inaccessibilité du discours des vulnérables tout en affirmant que le discours qui victimise, affaiblit et infériorise ne correspond pas à l'expérience vécue par ces personnes. Dans son dernier chapitre, Thomas dresse un portrait bien précis des vulnérables. Ceux-ci réagissent fortement contre l'assistance qui leur est imposée et dont ils n'ont que faire. Ils remettent en question par leurs « comportements agressifs [...]

ou dépressifs [...] ou leurs lamentations sur leurs douleurs, leur fatigue » les efforts civilisateurs et la garde rapprochée (Thomas, 2010 : 234-235). Ils sont forcés d'intérioriser les catégories qui leur sont imposées, développant « des pathologies de la norme » qui affectent leurs identités. Les atteintes sont multiples et généralisées à leur endroit. Bref, ils semblent vulnérables ! Et on semble enfin avoir le droit de le dire.

À une nuance près. La contribution de l'auteure est importante puisqu'elle nous dit que les pauvres ne sont pas vulnérables à cause de leurs problèmes, mais plutôt à cause de nos solutions. Elle prétend néanmoins dresser le portrait de leur vulnérabilité. C'est donc dire que Thomas a eu accès à cette expérience et qu'elle peut légitimement en témoigner. Or, pourquoi aurait-elle davantage le droit de le faire ? Est-ce que ce faisant, elle ne leur impose pas aussi ses catégories ? Ne les prend-elle pas en tutelle ? Sait-elle si, au milieu de toutes ces souffrances exprimées, certains résistent, manipulent ceux qui les aident, exercent leur libre arbitre ?

Ensuite, sur le plan épistémologique, les penseurs critiques du structuralisme linguistique ont démontré que la question de l'appropriation de la voix de l'autre constitue un non-sens. Pour ceux-ci, tout discours, pour autant atomisé et personnalisé qu'il se prétende, serait polyphonique et dialogique, soit un construit résultant de plusieurs interactions et de voix multiples (Bakhtine, 1977). En ce sens, la recherche de la pureté et de l'authenticité du discours serait en soi une perversion de l'idée même de communication.

Par ailleurs, plusieurs chercheurs mettent de l'avant des solutions novatrices distinguant la recherche *sur* ou *pour* les pauvres et la recherche pensée et réalisée *avec* ceux-ci. Ainsi, certains chercheurs misent sur des stratégies participatives favorisant l'implication des personnes concernées à toutes les étapes de la recherche (Bellot, Sylvestre et St-Jacques, à paraître). Ce faisant, ceux-ci remettent en question les rapports hiérarchiques entre chercheurs et participants et reconnaissent que les personnes qui sont victimes de discrimination et d'exclusion détiennent un savoir important sur leurs conditions et leurs expériences de vie (Torre et Fine, 2007). Ces stratégies méthodologiques visent à produire des changements sociaux qui pourront bénéficier aux premiers intéressés et reconnaissent que les personnes détiennent des droits sur la recherche ainsi que sur l'utilisation qui en est faite (Cahill, 2007). Bien qu'elles rencontrent encore une certaine résistance dans le milieu universitaire, ces études trouvent leur légitimité et leur objectivité dans le respect de la rigueur scientifique et leurs assises solides sur le terrain (Casabianca et Albaladejo, 1997).

Cela dit, il n'est pas nécessaire de faire de la recherche-action pour avoir le droit de parler des pauvres. La question de savoir si le chercheur doit prendre ses distances par rapport aux sujets qu'il étudie ou s'il doit plutôt devenir « un des leurs » en est une qui déchaîne les passions chez les ethnologues depuis des décennies². D'un côté, certains constatent l'impossibilité de se mettre à la place de l'autre (Griffin, 1962), d'autres, la futilité de vouloir être acceptés plutôt que *reconnus* par le milieu (Duneier, 2006). Pour autant, il nous semble que le regard posé par les personnes directement concernées doit accompagner celui du chercheur. C'est une question d'éthique, mais il s'agit surtout de développer une relation de confiance basée sur le respect et la reconnaissance de l'autre (Denis, 1997). La réflexion méthodologique de Thomas sur l'authenticité de la recherche soulève finalement la question de l'identité véritable des pauvres et de notre rapport à eux dans la relation d'aide.

La nature des pauvres et la défense des droits

Ainsi, qui sont ces vulnérables dont on parle tant ? Sont-ils bien différents des autres citoyens ? Faut-il les traiter comme des victimes ou comme des êtres rationnels, autonomes et capables d'autodétermination ?

La rationalité des pauvres, gage de liberté et de domination

À l'ère de la pénalisation des conflits sociaux, de la mise à distance des pauvres et de la disciplinarisation et de la normalisation de leurs situations de pauvreté, on se demande parfois si les vulnérables ne sont pas plutôt devenus des *indésirables*. Certains pauvres, dont les personnes itinérantes et ceux qui occupent les espaces publics, n'attirent pas toujours la compassion ou l'assistance, mais plutôt le dégoût, le rejet et la colère. Ils ont peine à recevoir l'aide humanitaire : on ne croit pas qu'ils la méritent, car ils sont perçus comme des criminels. Or, cette répression s'appuie précisément sur le discours de la rationalité des pauvres : selon celui-ci, si les pauvres sont des êtres libres et autonomes, s'ils ont choisi de vivre dans la rue et de commettre des infractions plutôt que de travailler, ils doivent être punis et assumer les conséquences de leurs décisions (Sylvestre, 2010). Dans un tel contexte, il nous apparaît périlleux de fournir des munitions à la rhétorique dominante et d'insister pour que l'on reconnaisse l'autonomie des pauvres sans faire aucune nuance. On oublie peut-être que, ce faisant, on se fait les complices de l'oppression qu'ils subissent.

2. Voir l'élégant combat entre Wacquant (2002) et Duneier (2006).

Pour autant, il est bien vrai que les pauvres sont des personnes ordinaires dotées d'intelligence, de raison, de liberté, d'autonomie et de créativité. Comme d'autres, ils peuvent aussi faire preuve d'organisation, être de fins stratèges et d'habiles manipulateurs. Si certains subissent difficilement leur sort, d'autres luttent, résistent ou crient à l'injustice. Il est aussi vrai que c'est souvent la relation d'assistance dans laquelle ils sont parfois impliqués malgré eux qui crée ou maintient la pauvreté. Selon Simmel (1998), le groupe des pauvres « ne demeure pas uni par l'interaction de ses membres, mais par l'attitude collective que la société, en tant que tout, adopte à son égard ». Cependant, l'analyse ne saurait faire abstraction des conditions matérielles de leur domination sur le plan social, politique et économique dans le cadre de laquelle cette lutte et cette résistance s'exercent : « la liberté du pauvre est à la fois une contrainte pour les puissants et la condition de son asservissement. Elle est moins l'espace de son autonomie que l'horizon de sa misère » (Fecteau, 2004 : p. 35).

Le modèle d'intervention utilisé auprès des pauvres, qu'il soit basé sur la répression, la prévention ou la charité, repose sur cette fausse dichotomie entre la liberté des pauvres, d'une part, et leur domination, d'autre part. D'un côté, l'être rationnel qui fait des choix dont il doit être tenu responsable et, de l'autre, l'être déterminé, produit des structures sociales et des conditions économiques qu'il faut secourir et qui méritent notre aide. Cette opposition nous semble vaine. Par exemple, la plupart des personnes vivant dans la rue diront du même souffle qu'elles ont choisi d'y être, même si elles n'avaient souvent pas le choix ! Choisir la rue, c'est souvent le seul moyen pour elles de reprendre le contrôle de leur vie, un moment de résistance qui les protège contre la pitié et le paternalisme ambiants qu'ils rejettent. Par contre, leurs choix sont limités. Pour comprendre ce qui est en jeu ici, il est utile de se référer à « l'univers des possibles » (Bourdieu, 1980 : p. 107), soit à ce qui fait partie des possibilités pour une personne en fonction de ses conditions de vie et des contraintes qui pèsent sur elle et qu'elle a incorporées dans son corps. Il s'agit de ce qu'une personne peut s'imaginer comme lui étant accessible, comme « étant pour elle » (*Ibid.*). Il est inutile de reproduire ces catégories simplistes et éloignées de la réalité des êtres humains. Mais il est périlleux de ne voir qu'un côté de la médaille.

Ainsi, si Thomas veut dénoncer les euphémismes de classe et les structures d'oppression qui se cachent derrière la vulnérabilité des pauvres, ou encore les effets déstructurants du discours sur les pauvres qui perdent le pouvoir sur leur propre vie au profit d'administrateurs de programmes, de chercheurs et d'intervenants, nous reconnaissons que sa contribution est très importante, voire essentielle. Par contre, s'il s'agit d'occulter les inégalités,

nous ne pouvons que nous objecter. Il s'agit alors de reconnaître l'effet légitimateur du discours de l'autonomie des pauvres sur les politiques exclusives des dernières décennies.

L'aide dans une logique de défense des droits

De plus, il est possible d'être critique de l'assistance apportée aux pauvres en démontrant comment celle-ci participe au contrôle social sans pour autant concevoir toute relation d'aide et toute activité politique de défense des droits comme un outil de discipline des pauvres. Au chapitre 8, Thomas affirme que les leaders des mouvements sociaux, tout comme les intervenants et les chercheurs engagés, sont non seulement les seuls à bénéficier de l'aide qu'ils procurent et de la visibilité engendrée par leurs actions, mais qu'ils joignent aussi les rangs de cette nouvelle police de proximité. À l'instar de Simmel un siècle plus tôt, elle prétend que l'aide ne peut être qu'individuelle et particulière, et non collective, ce qui lui donnerait un effet démobilisateur sur le plan politique. Elle profiterait d'abord, sinon exclusivement, au donateur et elle serait par définition conservatrice (1998). S'appuyant sur Foucault, elle va encore plus loin : l'aide est un outil de gouvernance.

Nous reconnaissons volontiers les effets pervers des programmes d'intervention auprès des pauvres. En matière de prévention précoce, les discours scientifiques et les rapports d'autorité exercés par les responsables de programmes et par les autres acteurs de la chaîne hiérarchique viennent soutenir l'application serrée de politiques et participent à la violence symbolique. Ce faisant, les programmes assurent un contrôle étroit de la structure bureaucratique, mais aussi des populations cibles (Parazelli et Dessureault, 2010).

Rappelons cependant que derrière l'aide se profilent également les formes élémentaires de la vie sociale. Que fait-on de l'échange, de la réciprocité et de la solidarité qui caractérisent aussi les relations humaines et l'action politique ? On peut aussi voir certaines formes d'aide dans une logique contestataire de défense des droits. Peut-on en effet penser l'intervention en des termes qui ne sont pas répressifs, préventifs ou contrôlants, mais plutôt respectueux de l'autonomie et de la capacité de choisir des gens ? C'est là le défi que Thomas nous incite à relever.

Pour ce faire, Thomas a raison, il faut rompre définitivement avec nos catégories binaires et avec ce discours misérabiliste selon lequel l'aide ne saurait être accordée qu'à ceux qui correspondent à cette conception de vulnérable et renouer avec une logique de défense des droits et de participation démocratique. Nous avons cependant besoin du concours de toutes les voix.

Nous courrions le risque de perdre bien davantage si la voix de la science et des militants devait définitivement se taire pour que nous puissions enfin entendre celle des pauvres.

BIBLIOGRAPHIE

- BAKHTINE, M. (1977). *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Éditions de Minuit.
- BELLOT, C., SYLVESTRE, M.-E. et B. ST-JACQUES (2012, à paraître). «Commitment and Participation in Research: A Collective Action Strategy to Defend the Right of Homeless People Against Anti-Disorder Policing Practices in Montreal», dans J. Kilty, S. Fabian et M. Felices-Luna, *Intense Methods*, Vancouver, University of British Columbia Press.
- BOURDIEU, P. (2001). «Le savoir engagé», dans *Contre-feux: 2. Pour un mouvement social européen*, Paris, Raisons d'agir, 33-42.
- BOURDIEU, P. (1986). «La force du droit: éléments pour une sociologie du champ juridique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 64, n° 1, 5-19
- BOURDIEU, P. (1980). *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOURDIEU, P. (1976). «Le champ scientifique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 2, 88-104
- BOURGEAULT, G. (2003). «L'intervention sociale comme entreprise de normalisation et de moralisation. Peut-il en être autrement? À quelles conditions?», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 2, 92-105.
- CAHILL, C. (2007). «Repositioning Ethical Commitments: Participatory Action Research as a Relational Praxis of Social Change», *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, vol. 6, n° 3, 360-373.
- CAPUTO, A., DESSUREAULT, S., DOUCET, L., GÉLINAS, C., GOYETTE, C., LACHAPPELLE, O., VANIER, L. et M. S. WECHE, (2008). «Des mots fracassants. "Vulnérable": qui de nous, intervenante ou parent, ne l'est pas?», *Revue du CREMIS*, vol. 1, n 1, 4-7.
- CASABIANCA, F. et C. ALBALADEJO (1997). «Des multiples légitimités de la recherche-action», dans *La recherche-action: ambitions, pratiques, débats*, Paris, Institut national de la recherche agronomique, 11-26.
- CASTEL, R. (2003). *L'insécurité sociale: qu'est-ce qu'être protégé?*, Paris, Seuil.
- COHEN, S. (2001). *States of Denial. Knowing about Atrocities and Suffering*, Cambridge, Polity Press.
- CREMIS – CENTRE DE RECHERCHE DE MONTRÉAL SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES, LES DISCRIMINATIONS ET LES PRATIQUES ALTERNATIVES DE CITOYENNETÉ (2008). «En[quête] d'éthique: recherche sociale et populations marginalisées», *Revue du CREMIS*, vol. 1, n° 2, 14-17.
- DENIS, C. (1997). *We Are Not You: First Nations and Canadian Modernity*, Peterborough, Broadview Press.

- DUNEIER, M. (2006). « Garder sa tête sur le ring », *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 1, 143-157.
- PECTEAU, J.-M. (2004). *La liberté du pauvre : crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur.
- FOUCAULT, M. (2004). *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard et Seuil.
- FOUCAULT, M. (1975). *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, M. (1971). *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, M. (1969). *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- FRASER, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.
- FRASER, N. (2000). « Rethinking Recognition », *New Left Review*, n° 3, 107-120.
- GOULDNER, A. (1968). « The Sociologist as Partisan: Sociology and the Welfare State », *American Sociologist*, n° 3, 103-116.
- GRAHAM, L. (2005). « **Discourse Analysis and the Critical Use of Foucault** », communication dans le cadre de la conférence annuelle de l'Australian Association for Research in Education (27 novembre au 1^{er} décembre). En ligne : <<http://eprints.qut.edu.au/2689/1/2689.pdf>>, consulté le 29 juin 2011.
- GRIFFIN, J. H. (1962). *Black Like Me*, New York, Signet.
- KENNEDY, D. (2004). *The Dark Side of Virtue*, Princeton, Princeton University Press.
- LOCHAK, D. (1996). « Écrire, se taire... Réflexions sur la doctrine antisémite de Vichy », dans *Le genre humain*, n°s 30-31, Paris, Seuil.
- LOCHAK, D. (1989). « La doctrine sous Vichy ou les mésaventures du positivisme », dans *Les usages sociaux du droit*, Paris, Presses universitaires de France.
- MSSS – MINISTÈRE DE LA SANTÉ et DES SERVICES SOCIAUX (2004). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité. Cadre de référence*, Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- MONTURE, P. (1995 [1986]). « Ka-nin-geh-heh-gah-e-sa-nonh-yah-gah », dans *Thunder in My Soul: A Mohawk Woman Speaks*, Halifax, Fernwood, 11-25.
- PARAZELLI, M. (2006). « La prévention précoce au Québec : prélude à une biologie de la pauvreté ? », dans Collectif Pasde0deconduite, *Prévention, dépistage des troubles du comportement chez l'enfant ?*, Actes du colloque « Pasde0deconduite pour les enfants de trois ans », Paris, Société française de santé publique.
- PARAZELLI, M. et S. DESSUREAULT (2010). « Prévention précoce, nouvelle gestion publique et figures d'autorité », *Les politiques sociales*, n°s 1-2, 13-26.
- PAUGAM, S. (1991). *La disqualification sociale*, Paris, Presses universitaires de France.
- RODYCH LUSSIER, D. (2008). *I Bet You Didn't Think I Wasn't White; or, Negotiating Identity in Academia*, Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa.
- SIMMEL, G. (1998). *Les pauvres*, Paris, Presses universitaires de France.

- SPIVAK, G. C. (1988). « Can the Subaltern Speak ? », dans C. Nelson et L. Grossberg, *Marxism and the Interpretation of Culture*, Londres, Macmillan, 271-313.
- SYLVESTRE, M.-E. (2012, à paraître). « The Redistributive Potential of Section 7 of the Canadian Charter », *Ottawa Law Review*.
- SYLVESTRE, M.-E. (2010). « Rethinking Criminal Responsibility for Poor Offenders: Choice, Monstrosity and the Logic of Practice », *McGill Law Journal*, vol. 55, n° 4, 771-817.
- THOMAS, H. (2010). *Les vulnérables: la démocratie contre les pauvres*, Broissieux, Éditions du Croquant.
- TORRE, M. E. et M. FINE (2007). « Theorizing Audience, Products and Provocation », dans P. Reason et H. Bradbury, *Handbook of Action Research*, Thousand Oaks, Sage.
- TROPER, M. (1989). « La doctrine et le positivisme (à propos d'un article de Danièle Lochak) », dans *Les usages sociaux du droit*, Paris, Presses universitaires de France, 286-292.
- TUHIWAI SMITH, L. (1999). *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*, Dunedin, University of Otago Press.
- WACQUANT, L. (2002). « Scrutinizing the Streets: Poverty, Morality, and the Pitfalls of Urban Ethnography », *American Journal of Sociology*, vol. 107, n° 6, 1468-1532.
- ZIFF, B. et P. RAO (1997). *Borrowed Power: Essays on Cultural Appropriation*, New Brunswick, Rutgers University Press.